

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3388

présenté par

M. Leseul, M. Delautrette, M. Eskenazi, M. Dufau, M. Fégné, Mme Jourdan, M. Barusseau, M. Roussel, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Faure, Mme Froger, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Céline Hervieu, Mme Herouin-Léautey, M. Sother, M. Hollande, M. Houlié, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	1 000 000 000	0
Service public de l'énergie	0	1 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés, adopté en commission des finances, vise à traduire l'une de nos propositions en matière de relance budgétaire à travers la massification du leasing social pour l'acquisition d'une voiture électrique neuve à 100 euros par mois.

L'industrie automobile européenne et en particulier française est à un tournant. Une initiative de soutien économique dans la durée de notre filière automobile apparaît indispensable et vitale pour la survie d'un secteur économique qui représente environ 400 000 salariés, plus de 10 % des exportations de biens et plus de 20 milliards d'euros de valeur ajoutée. C'est également une nécessité pour atteindre nos objectifs climatiques alors que les émissions de GES des voitures particulières des ménages ont représenté 53 % des émissions du secteur des transports en 2023. Le choix budgétaire du Gouvernement qui a décidé de diminuer de 800 millions d'euros l'enveloppe dédiée aux aides à l'acquisition de véhicules propres en 2025 est irresponsable.

Le chiffrage de cet amendement se base sur le coût moyen d'un véhicule électrique autour de 28 euros. Sur ce prix, la taxe sur la valeur ajoutée représente environ un sixième, soit un peu plus de 4 600 euros par véhicule. Cette somme revient directement à l'État lors de l'achat. L'aide publique envisagée est de 13 000 euros par dossier. Mais comme l'État perçoit à chaque fois un peu plus de

4 600 euros de TVA, l'effort réel qu'il doit consentir pour chaque dossier n'est pas de 13 000 euros mais d'environ 8 300 euros.

Avec un budget global fixé à un milliard d'euros, on peut donc diviser ce montant par le coût net de 8 300 euros par dossier. Cela conduit à un total de 120 000 véhicules pouvant être financés dans ce cadre.. (1 milliard)

Afin d'assurer sa recevabilité, l'amendement ponctionne 1 milliard d'euros en AE et CP sur l'action 09 « Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale » du programme 345 « Service public de l'énergie » afin d'abonder du même montant en AE et CP l'action 03 « Aides à l'acquisition de véhicules propres » du programme 174 « Energie, climat et après-mines ».

Le but de notre groupe n'est pas de réduire les crédits alloués au service public de l'énergie mais les règles de recevabilité budgétaire obligent à ce gage. En conséquence, nous demandons au Gouvernement de lever le gage.